

PLAN LOCAL D'URBANISME
Intercommunal

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire:
le 24 septembre 2012

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ET DES BOIS ET FORÊT
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Approuvé par le
conseil communautaire le 2 mai 2017



Plan au 1/4000

Origine DGFiP cadastre © Droits de l'Etat réservé © Octobre 2017

AC1: Servitude de protection des monuments historiques

 (dont périmètre de protection modifié et périmètre de délimitation des abords)

 Immeubles

AS1: Servitude attachées à la protection des eaux potables

 Périmètre rapproché

 Périmètre éloigné

 Périmètre immédiat

I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques:

 Servitudes relatives aux lignes électriques de 3ème catégorie: "Champvans-Mesney, Arbois-Champvans"

 Servitudes relatives aux lignes électriques de 2ème catégorie

PM1: Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles

PPRNI (risques liés aux inondations)

 Zone bleue du PPRN lié aux inondations

 Zone rouge du PPRN lié aux inondations

Plan risque mouvement de terrain

 Zone rouge

Autres servitudes

 EL 11: Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes expresses et des déviations d'agglomérations

 I1: Servitude relative à la construction et à l'exploitation de pipeline d'intérêt général destiné au transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pressions

 T1: Servitudes relatives aux chemins de fer

 T5: Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitudes aéronautique de dégagement et de balisage

 Bois et forêt relevant du régime forestier

